

Guide – Départ Québec et Canada

Vous venez d'être admis dans une université au Canada...

Bravo ! 😊

Etudier à l'étranger est une expérience unique... si le séjour est bien préparé !

Voici donc un guide pour vous aider à préparer au mieux votre mobilité.



SOMMAIRE

Etape n° 1 : démarches d'immigration.....	3
Etape n° 2 : l'adhésion à la sécurité sociale canadienne.....	6
Etape n° 3 : autres démarches obligatoires	7
Etape n° 4 : trouver un logement.....	7
Etape n° 5 : Aide à la mobilité	8
Etape n° 6 : quelques conseils pour un bon voyage !	9



➔ Etape n° 1 : démarches d'immigration

➤ Votre passeport

Afin de pouvoir voyager hors de France, vous aurez besoin d'acquérir un passeport. Vous pouvez faire une demande de passeport auprès de la mairie de votre ville. Pour plus d'informations, voici un guide du Ministère des Affaires Etrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/documents-officiels-a-l-etranger/article/comment-faire-une-demande-de>

➤ **La demande de Certification d'Acceptation au Québec (CAQ)** **UNIQUEMENT pour les étudiants séjournant au Québec**

Si vous êtes étudiant au Québec, vous devez avoir votre CAQ avant de demander votre permis d'étude.

Le CAQ est délivré par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Vous aurez besoin des documents suivants :

- ✓ votre passeport
- ✓ les coordonnées complètes de votre université au Québec
- ✓ le nom du programme auquel vous êtes admis, les dates de début et de fin
- ✓ une carte de crédit valide (carte bancaire) Visa, MasterCard ou American Express
- ✓ une photo d'identité récente, format passeport (35 mm X 45 mm)
- ✓ paiement des [frais](#) d'examen de la demande (109\$CAN, soit environ 79€)
- ✓ photocopie lisible des pages d'identité de votre passeport
- ✓ lettre d'admission de l'université québécoise d'accueil
- ✓ originaux ou photocopies des [preuves de capacité financière](#)

La liste de ces documents est également disponible à l'adresse suivante : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/index.html#documents>

Vous pourrez réaliser votre [demande en ligne](#) ou envoyer un [dossier papier](#).

Dans tous les cas, vous devrez joindre à votre demande certains documents à envoyer par la poste, que vous fassiez votre demande en ligne ou par courrier. Privilégiez toujours la demande en ligne malgré tout, car vous éviterez de nombreux retards de traitement.

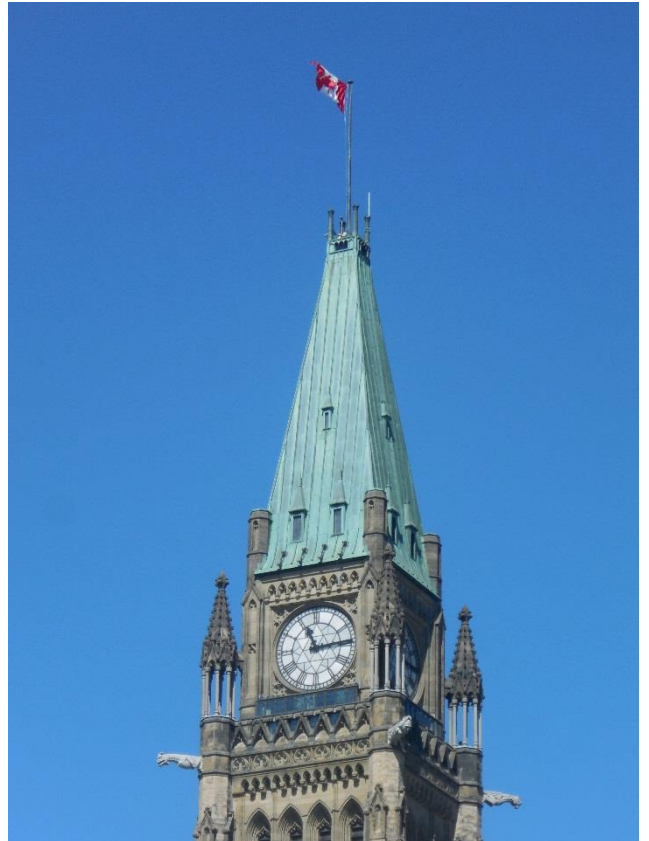
Prenez soin de numériser et de sauvegarder les documents avant de les envoyer, puisque certains d'entre eux vous serviront si vous faites une demande de permis d'études en ligne.

Si vous êtes un étudiant mineur (vous avez moins de 18 ans), vous devrez fournir des **documents supplémentaires** pour compléter votre demande.

Vous devez envoyer votre demande à l'adresse suivante :

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)

Services aux étudiants étrangers
285, rue Notre-Dame Ouest, 4e étage
Montréal (Québec)
Canada H2Y 1T8



➤ **Votre permis d'étude pour TOUS les étudiants**

Le permis d'étude est un document primordial pour pouvoir entrer au Canada. **Il concerne à la fois les étudiants partant au Québec et hors Québec.**

Il y a différents cas de figure concernant la demande et l'obtention de visas pour le Canada.

Vous avez besoin d'un visa de type permis d'étude si vous effectuez une mobilité dans le cadre de vos études pour une durée de plus de six mois. Dans ce cas, vous aurez besoin des pièces suivantes :

- ✓ Lettre d'admission d'un établissement d'enseignement désigné *avec mention du stage s'il y a lieu* : www.educationcanada.gc.ca
- ✓ Lettre d'échange étudiant fournie par votre université d'attache (AMU)
- ✓ [Formulaire IMM1294](#) rempli
- ✓ Photos d'identité (type passeport)
- ✓ Photocopie du passeport valide pendant toute la durée des études
- ✓ Preuves financières (**ATTENTION** : vous devez pouvoir prouver que vous disposez des ressources financières nécessaires pour couvrir vos frais, à savoir environ 11 825 \$ CAN (8 510€) par année).
Preuves financières acceptées : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-comment-documents.asp#ressources>

- ✓ Déclaration du gardien si vous êtes mineur
- ✓ Frais de traitement de 150\$CAN soit 108€ environ

ATTENTION Si vous partez au Québec, vous devrez également fournir les documents suivants :

- ✓ Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)
- ✓ [Formulaire IMM5707](#)



Vous pouvez soumettre votre demande de deux façons :

- **En ligne**, sur le site de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) : www.cic.gc.ca
La demande sera traitée dans les 20 jours ouvrables suivant son dépôt.
ATTENTION Penser à bien noter **votre code de liste de contrôle personnelle** (disponible après [le questionnaire d'admissibilité au permis d'étude](#) en ligne). Il vous sera redemandé par la suite.
- **Demande papier** via le Centre de réception des demandes de visa du Canada (CRDV) à Paris : www.vfsglobal.ca/Canada/France
La demande devra se faire en personne ou par courrier, et comprendra un formulaire d'autorisation CRDV et des frais de service CRDV. La demande sera traitée dans les 20 jours ouvrables suivant son dépôt.

➤ **Exemption**

Les étudiants se rendant au Canada pour un séjour inférieur à 6 mois sont exemptés de CAQ (pour le Québec) et de permis d'études. Il est fortement recommandé de vous procurer ces documents malgré tout ! Si vous êtes dispensé de CAQ et/ ou Permis d'études, vous devez voyager avec votre lettre d'acceptation et votre lettre d'échanges étudiants sur vous.

L'obtention de ces documents présente en effet certains avantages, notamment :

- Pour travailler sur le campus
- Pour suivre d'autres cours ou un autre programme d'études après la période de six mois.
- Prolonger votre séjour au Canada au-delà de 6 mois, que ce soit pour étudier, ou pour travailler: dans certains cas, la prolongation de votre séjour au Canada pourrait être impossible sans ces documents.

➤ **Autorisation de voyage électronique (AVE)**

À compter du 15 mars 2016, les voyageurs étrangers dispensés de visa qui prennent un vol à destination du Canada ou qui transitent par le Canada vers leur destination finale devront obtenir une autorisation de voyage électronique (AVE).

Présentez une demande en ligne : <http://www.cic.gc.ca/francais/visiter/ave-commencer.asp>



➔ **Etape n° 2 : l'adhésion à la sécurité sociale canadienne**

Lors de votre séjour au Canada, vous devrez souscrire à la sécurité sociale canadienne pour pouvoir bénéficier des services de santé.

Si vous êtes admis dans une université du Québec et que vous êtes affilié à la Sécurité sociale française, vous devrez formuler une demande pour l'obtention de la carte de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). La RAMQ deviendra votre assurance maladie pendant la période de votre séjour. La procédure est la suivante :

- ✓ **Demandez à votre caisse d'Assurance Maladie le formulaire SE 401-Q-106** « Attestation d'affiliation à leur régime de sécurité sociale des participants aux échanges entre établissements d'enseignement supérieur », et faites-le compléter et signer par votre DRI Campus. Vous pouvez également trouver le formulaire accessible en ligne.
- ✓ **Faites compléter, signer, et tamponner le formulaire par votre DRI de Campus ou SRI.**
- ✓ **Faites ensuite compléter le formulaire par le service des relations internationales de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

Pour plus d'informations sur cette première étape, voir le guide en annexe ! 😊

- ✓ **Dès votre arrivée au Québec**, vous devrez présenter **le formulaire SE-401-Q-106** auprès de la Régie d'Assurance Maladie du Québec (RAMQ : <http://www.ramq.gouv.qc.ca>) à Montréal, afin d'obtenir la « carte soleil » qui permet l'accès gratuit aux soins de santé, à l'exclusion des soins dentaires, des examens et soins orthoptiques, de l'achat, de la pose et du remplacement de lunettes et de lentilles, des frais de transport en ambulance...
- ✓ Vous devrez ensuite vous rendre au registrariat de votre université avec une photocopie de l'attestation temporaire qui vous aura été remise par la RAMQ.

Si vous êtes admis dans une université hors-Québec ou dans université québécoise mais que vous n'êtes pas affilié à la Sécurité sociale française, vous devrez souscrire au régime d'assurance étudiant de votre université d'accueil. Vous trouverez plus d'informations sur le site de votre université d'accueil, rubrique étudiants internationaux.

A NOTER que ces démarches sont **obligatoires** et souvent payantes.



➔ Etape n° 3 : autres démarches obligatoires

AVANT LE DEPART, vous devez effectuer les démarches suivantes :

➤ Souscrire à des assurances couvrant :

- **l'assistance sanitaire et rapatriement** : afin de couvrir les frais de transport et de soins occasionnés lors de votre transfert en France en cas de rapatriement sanitaire, maladie grave ou accident. Certaines banques le proposent avec la carte bancaire.
- **la responsabilité civile**: afin de couvrir les dommages que vous pourriez causer à des tiers lors de votre séjour.

Par ailleurs, il est recommandé de s'inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/vivre-a-l-etranger/>
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

➤ Se réinscrire à Aix-Marseille Université :

Une période spécifique pour la réinscription des étudiants partants à l'étranger devrait être organisée par votre scolarité courant juillet.



➔ Etape n° 4 : trouver un logement

Les universités canadiennes proposent très souvent **des services au logement** pour les étudiants étrangers et canadiens.

Avant de partir au Canada, renseignez-vous auprès d'eux pour connaître les modalités pour l'obtention d'une chambre ou, si vous souhaitez vivre hors-campus, pour connaître les bonnes astuces !

Contact logement dans les universités canadiennes

Nom de l'Université	Logement sur le campus	Logement hors-campus
Bishop's	http://www.ubishops.ca/residence/international-students.html	http://www.ubishops.ca/fr/academic-programs/international-exchange/exchange-incoming/housing.html

Ecole de Technologie Supérieure (ETS)	http://etsmtl.ca/Etudiants-actuels/Baccalaureat/Residences-universitaires	
Université de Laval	http://www.residences.ulaval.ca/	http://www.cadeul.com/vendulaval/
Université de Sherbrooke	http://www.usherbrooke.ca/hebergement/	http://www.usherbrooke.ca/etudiants-internationaux/fr/echanges/logement/
Université de Montréal (Udem)	http://www.residences-etu.ca/	http://www.bei.umontreal.ca/bei/mtl_logement.htm
Université du Québec à Montréal (UQAM)	http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-etranger/ressources/hebergement/46-vous-etes-nouvel-etudiant/soutien-offert/136-hebergement-permanent.html#residences	http://vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/ressources/hebergement/22-aide-financiere-et-bourses/autres-ressources-socioeconomiques/21-banque-de-logements.html
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	http://residencesugar.com/	http://www.uqar.ca/logements/
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	http://www.uqat.ca/services/residence/s/	
Université du Québec en Outaouais (UQO)	http://uqo.ca/residences	http://uqo.ca/futurs-etudiants/logement
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	http://www.uqtr.ca/etudiant/logement.shtml	https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=1303&owa_no_fiche=80
Université de Manitoba	http://umanitoba.ca/housing/	http://umanitoba.ca/campus/housing/offcampus/index.html
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)	http://www.uquebec.ca/residencesuqac/	http://sae.uqac.ca/logementhorscampus/
Université de Moncton	http://www.umoncton.ca/umcm-logement/accueil	
Université de Calgary	http://www.ucalgary.ca/residence/placestolive	https://www.su.ucalgary.ca/programs-services/student-programs/housing/
Université d'Ottawa	http://www.uottawa.ca/logement/faire-une-demande	http://www.uottawa.ca/logement/logement-hors-campus

A NOTER : selon les universités, il vous sera demandé très tôt de vous enregistrer auprès du service du logement. N'hésitez pas à vous renseigner sur leur site ou à poser des questions à vos contacts en DRI Campus ou à la personne qui suit votre dossier dans votre université d'accueil.

➔ Etape n° 5 : Aide à la mobilité



Les étudiants boursiers du CROUS peuvent solliciter l'Aide à la Mobilité Internationale du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (**AMI-MENESR**).

ATTENTION :

- Cette aide n'est en aucun cas attribuée automatiquement ;
- Le premier versement aura lieu vers la **fin du 1^{er} semestre**.

Les dossiers de candidatures sont à retirer auprès de la DRI-Campus ou du service RI dans votre composante.

Pour obtenir plus d'informations, consulter les sites Internet suivants :

<http://dri.univ-amu.fr/fr/aides-a-mobilite>

<http://www.cnous.fr/bourses/les-autres-aides/laide-mobilite-internationale/>

En fonction de votre établissement d'accueil vous pouvez être éligible à une bourse dans le cadre du Plan Mobilité Sortante d'AMU. Renseignez-vous auprès de votre DRI de Campus ou SRI.



➔ **Etape n° 6 : quelques conseils pour un bon voyage !**

Voici quelques conseils pour que vous fassiez bon voyage et que vous passiez un bon séjour au Canada.

- **Votre voyage : quelques conseils**

Pour vous rendre au Canada, vous allez devoir **prendre l'avion**. La plupart des vols ne sont pas directs. Vous allez donc devoir effectuer un changement d'avion durant votre voyage. **ATTENTION**, prévoyez d'avoir un délai d'au moins une heure entre vos deux avions. Ceci est d'autant plus important si **vous arrivez dans un premier aéroport au Canada avant de prendre un vol intérieur**. Vous devrez alors passer à l'immigration dans ce premier aéroport. Vous devrez ensuite récupérer votre valise, puis la réenregistrer avant de prendre votre vol intérieur. Prévoyez donc une plage plus importante entre vos deux vols.

A l'aéroport :

À l'arrivée à l'aéroport ou à un poste de frontière, veillez à avoir en main votre passeport, la lettre d'admission de l'établissement d'enseignement, le CAQ (pour les étudiants au Québec), le permis d'études et les autres documents de voyage ou administratifs nécessaires en fonction de votre cas. Autre élément à connaître, le service d'immigration québécois peut vous demander de **présenter votre billet d'avion retour ainsi qu'une attestation d'avoir**. Cette dernière doit prouver que vous avez assez de ressources financières pour vivre sur place pendant la durée de votre séjour.

Pour un semestre d'échange, il suffit de **montrer à l'immigration la lettre d'acceptation de l'université**.

- **Votre séjour : votre budget**

Préparez votre budget étudiant avant de partir étudier au Canada et n'oubliez pas de prévoir le prix des manuels scolaires, la souscription à des associations universitaires, les frais technologiques éventuels (*accès aux laboratoires*), l'assurance santé obligatoire, les dépenses quotidiennes, le logement, la nourriture, etc...

Comptez environ 700 € (1000 \$ CAN) par mois en tout (pour votre logement, vos dépenses quotidiennes (nourriture, transport...) et votre assurance). **Pensez également que vous allez réaliser des dépenses supplémentaires, parfois importantes**, à votre arrivée (logement temporaire à l'arrivée, achat de nouveau

matériel, vêtements d'hiver : environ 1 400\$ CAN) et en début de chaque semestre (livres : environ 300\$ CAN par semestre).

ATTENTION Pensez à prévenir votre banque que vous allez réaliser un séjour à l'étranger : si elle n'est pas prévenue, elle risquerait de bloquer votre compte ! Prenez également rendez-vous avec votre banque pour faire relever le plafond des retraits et des paiements de votre carte bancaire. Profitez-en pour demander également les modalités de paiement à l'étranger avec votre carte bancaire.

- **Votre séjour : le climat canadien**

Comme vous vous en doutez, le climat au Canada est très différent du climat français ! Les températures en hiver avoisinent en moyenne les -20 à -30 degrés Celsius. Vous aurez donc besoin de vêtements bien chauds, ainsi que d'un manteau ou de chaussures spéciales. **Nous vous conseillons d'attendre d'être au Canada pour acheter votre manteau et vos chaussures.** Ne vous étonnez pas, les prix sont assez élevés, mais vous aurez besoin de ces vêtements spéciaux pour passer un hiver au chaud !



- **Votre séjour : pensez à emporter avec vous :**

- ✓ Vos documents d'immigration **ATTENTION : pensez à les avoir sur vous à votre arrivée.**
- ✓ Un adaptateur électrique pour le Canada/Etats-Unis
- ✓ Des dollars canadiens (au moins 100\$)
- ✓ Vos médicaments en cas de traitement spécifique



Etape n° 7 : A votre arrivée

- **Inscription :**

Vous devrez vous inscrire dans votre établissement d'accueil. Vous n'aurez pas à payer les frais d'inscription, cependant dans certaines universités l'accès aux bibliothèques et à certains services sont payants.

Attention : Il est indispensable que vous arriviez à la période indiquée par votre université d'accueil. L'Université d'accueil est en droit de refuser votre inscription en cas d'arrivée tardive.

- **Attestation de présence :**

N'oubliez pas d'envoyer votre attestation de présence de l'Université d'accueil à votre DRI-Campus ou Service RI.

Attention, certaines universités facturent l'attestation de présence. Il vous en coûtera une dizaine d'euros.

- **Modification du contrat d'études :**

A votre arrivée, vous serez peut-être amené à devoir réajuster vos choix de cours (cours supprimés, horaires incompatibles, etc...). Vous devrez absolument contacter votre référent pédagogique pour valider vos nouveaux choix de cours et modifier votre contrat d'études.

- **Scolarité et validation des résultats :**

Comme lors de votre scolarité en France, vous serez soumis à un contrôle des connaissances et vous obtiendrez vos résultats à la fin de chaque semestre sur un relevé de notes officiel établi par le registraire de l'établissement d'accueil. Vos relevés de notes peuvent selon les universités, être accessible en ligne, être transmis à la DRI, ou vous être envoyé directement par courrier. Les duplicatas sont généralement facturés.

Afin de faire valider ces résultats, vous devrez communiquer ce relevé officiel à votre DRI-Campus ou Service RI pour procéder aux équivalence et conversion en ECTS.



Accueil plus ! Pour les étudiants à destination du Québec

Accueil Plus est un service gratuit proposé aux nouveaux étudiants internationaux qui arrivent à l'aéroport de Montréal-Trudeau en vue d'étudier dans un établissement universitaire ou collégial québécois.

Il permet :

- ✓ Un parcours simplifié au bureau de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)
- ✓ Un accueil par l'équipe du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI)
- ✓ L'accès au Kiosque d'accueil des étudiants internationaux dans le hall d'arrivée.

➤ **S'inscrire à Accueil Plus :** <http://www.accueilplus.ca/inscription/>

2017

BIENVENUE AUX NOUVEAUX
ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

WELCOME NEW
INTERNATIONAL STUDENTS

RENDEZ-VOUS À
L'AÉROPORT DE
MONTRÉAL
DU 07 AOÛT
AU 07 SEPT

SEE YOU AT
THE MONTREAL
AIRPORT
FROM AUG. 7
TO SEPT. 7

Bon Voyage !!! 😊

Annexes





Adresses utiles

Ambassade du Canada en France
www.france.gc.ca

Citoyenneté et Immigration Canada
www.cic.gc.ca

Ministère de l'Immigration, de la
Diversité et de l'Inclusion –
Gouvernement du Québec
www.micc.gouv.gc.ca

Expérience Internationale Canada
(France)
www.amb-canada.fr/eic

Vivre au Canada
www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/vivre/

Tourisme Canada
www.office-tourisme-canada.com/

Douanes canadiennes
www.cbsa-asfc.gc.ca

Numéro d'Assurance Sociale (NAS)
www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/nas

Assurance Maladie / Santé Canada
www.hc-sc.gc.ca

Services aux Jeunes
www.jeunesse.gc.ca

Bottin téléphonique
www.canada411.ca

Etudier au Canada

Système d'éducation, bourses...
www.educationau-incanada.ca

Test d'anglais approuvés
www.ielts.org
<http://www.ets.org/fr/toefl>

Le guide du logement au Canada pour le
nouvel arrivant
www.schl.ca/nouveauxarrivants

Offres de colocation
www.colocation.fr
www.kijiji.ca
www.craigslist.com

Aquarius Abroad
Jobs et stages à l'étranger
www.aquariusabroad.org

Centre d'Information et de
Documentation Jeunesse
www.cidj.com

Forum sur le Programme Vacances-
Travail
www.pvtistes.net

Office franco-québécois pour la jeunesse
www.ofqj.org

Association Nationale France Canada
www.france-canada.info

Maison des Français de l'Étranger
www.mfe.org

TUTORIEL FORMULAIRE SE401 Q106

A QUOI SERT LE FORMULAIRE ?

Ce formulaire est très important car il vous permet d'être exonéré des frais de sécurité sociale (médecin, pharmacie) lors de votre inscription dans une université québécoise.

Afin de bénéficier de cette exonération, vous devez remettre une copie du formulaire **SE-401-Q-106** à l'université au Québec et vous rendre à la RAMQ de votre ville afin de vous enregistrer.

Ce formulaire ne vous exonère pas de contracter une assurance rapatriement et une assurance santé complémentaire. En effet, vous serez remboursé au taux «sécurité sociale» et non au taux 100%

Attention ! Les étudiants participant à un double diplôme doivent se procurer le formulaire :

SE-401-Q-102

COMMENT SE PROCURER LE FORMULAIRE ?

Ce formulaire vous sera donné par votre gestionnaire des mobilités à la Direction des relations internationales dès réception de votre attestation d'inscription à l'université d'Aix-Marseille 2015-2016. Il est très important de le demander car il faudra par la suite le faire signer à la CPAM de Marseille.

CPAM RELATIONS INTERNATIONALES

55 Boulevard Burel
13014 MARSEILLE

Du Lundi au Vendredi : de 08h00 à 16h30

Merci de prendre RDV au 3646 pour faire signer ce document

Courriel : 890.relations.internationales@cpam-marseille.cnamts.fr

SECURITE SOCIALE	PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUEBEC ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE RELATIF A LA PROTECTION SOCIALE DES ELEVES ET ETUDIANTS ET DES PARTICIPANTS A LA COOPERATION	FORMULAIRE SE-401-Q-106
------------------	--	----------------------------

Pré rempli par
la DRI

**ATTESTATION D'AFFILIATION A LEUR RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE
DES PARTICIPANTS AUX ÉCHANGES
ENTRE ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Art. 4.5 du protocole - Art. 4.2 de l'arrangement administratif

1. PERSONNE ASSURÉE

Prénom(s)	Nom à la naissance	
Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité
Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F	Etat civil : _____	
Adresse au Québec : _____		
N° d'immatriculation (France) *		N° d'assurance maladie (Q. québec)

N° de sécurité
sociale

A remplir une
fois au Québec

* Si l'étudiant est ayant droit, numéro d'immatriculation de l'ouvrant droit.

2. AYANTS DROIT OU PERSONNES ACCOMPAGNANT LA PERSONNE ASSURÉE

Nom	Prénom(s)	Date de naissance	Lien avec la personne assurée	No d'assurance maladie (Québec)

Ne vous
concerne
pas

3. A COMPLETER PAR L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT D'ORIGINE

Je certifie que la personne identifiée au cadre 1 participe à un échange entre établissements d'enseignement supérieur pour la période :

du _____ au _____
(Indiquer la période effective des études à l'exclusion de toute période antérieure ou postérieure)

Nom de l'établissement d'origine : _____

Nom de l'établissement d'accueil : _____
Ville : _____

CACHET

Date _____ Signature autorisée de l'établissement d'origine _____

Pré rempli par
la DRI

4. COMPLETER PAR L'ORGANISME QUI DELIVRE L'ATTESTATION

L'organisme signalé ci-dessous atteste que la personne identifiée au cadre 1 demeure affiliée :

à un régime français de sécurité sociale au régime québécois d'assurance maladie

et qu'à ce titre elle bénéficie, ainsi que ses ayants droit ou personnes à charge qui l'accompagnent, des prestations de l'assurance maladie, de l'assurance hospitalisation et de l'assurance médicaments du Québec ou des prestations en nature d'assurance maladie maternité en France, servies par l'institution du lieu de séjour pour le compte de l'institution d'affiliation, pour la période :

du _____ au _____
(Soit jusqu'à un mois précédent et 15 jours suivant la période effective des études.)

Dénomination de l'organisme : _____

Adresse : _____

CACHET

Date _____ Signature _____

A faire signer IMPERATIVEMENT à la CPAM (adresse dans le mémento) de Marseille. Certaines CPAM d'autres régions acceptent de signer. Merci de bien vouloir vous renseigner

INSTRUCTIONS

ÉTUDES EN FRANCE

Si l'étudiant ou une personne à sa charge qui l'accompagne doit recevoir des soins de santé en raison d'une maladie ou d'une maternité, il demande le remboursement des frais engagés à la Caisse Primaire d'assurance maladie française du lieu de sa résidence en présentant cette attestation.

Les soins de santé reçus en France sont alors remboursés dans la limite du tarif de responsabilité de la Caisse Primaire d'assurance maladie française. Pour la période durant laquelle l'étudiant et ses personnes à charge bénéficient de la protection du régime français, il ne leur est pas possible de réclamer à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) un remboursement partiel ou total des frais engagés.

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour obtenir une carte d'assurance maladie du Québec pour lui-même et ses ayants droit qui l'accompagnent, l'étudiant doit en faire la demande à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) à l'aide du formulaire d'inscription prévu à cet effet en y joignant la présente attestation et le certificat d'acceptation du Québec pour études (C.A.Q.) délivré par le ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration du Québec.

L'inscription à la RAMQ comprend l'adhésion à l'assurance médicaments, sans versement de prime. Une carte d'assurance maladie est émise pour l'étudiant ainsi que pour chacun des ayants droit qui l'accompagnent. Cette carte ouvre droit au bénéfice de l'assurance maladie, de l'assurance hospitalisation et de l'assurance médicaments du Québec.

A NE PAS OUBLIER

Si cette fiche est mal renseignée, vous serez dans l'obligation de payer les frais de sécurité sociale. Aucun recours n'est possible.

De même, si vous ne vous enregistrez pas à la RAMQ et si vous ne donnez pas, suite à cette inscription, les documents nécessaires à l'université d'accueil, vous serez dans l'obligation de régler ces frais.

Lors de votre rendez-vous à la CPAM, vous aurez besoin de votre attestation d'inscription AMU 2016-2017 pour prouver que vous appartenez bien à la sécurité sociale française. **Renseignez-vous auprès de vos composantes pour procéder à votre réinscription AMU, dès le mois de juillet.**